

<http://snetap-fsu.fr/Conge-de-maternite-remuneration.html>



Congé de maternité : rémunération

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Congés / Absences -

? Questions
réponses

Date de mise en ligne : lundi 3 janvier 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Question

Est-ce vrai qu'un agent en congé maternité est rémunéré à plein temps, même si cet agent est habituellement à mi temps ?

Réponse

Oui, s'il est titulaire, et s'il a demandé un temps partiel.

S'il est contractuel, il sera rémunéré selon son contrat, même si, après, il a demandé un temps partiel.